

Service Interrégional des
Concours



Filière administrative

concours et examens

rapport du Président du jury

Concours D'ATTACHÉ TERRITORIAL Session 2012

Spécialités :

Administration Générale,
Gestion du Secteur Sanitaire et Social,
Analyste,
Animation,
Urbanisme et Développement des Territoires

SOMMAIRE

I.	CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL GRAND OUEST	3
A.	Calendrier	3
B.	Inscriptions	3
C.	Postes ouverts	3
D.	Répartition des admis à concourir	4
E.	Sélection	4
II.	CANDIDATS	5
A.	Origine géographique	5
B.	Répartition hommes-femmes	5
C.	Tranches d'âge	5
D.	Langue vivante	6
III.	ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	7
A.	Déroulement	7
B.	Nature des épreuves et analyse des résultats	8
C.	Signes distinctifs	12
D.	Candidats admissibles	13
IV.	ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	14
A.	Déroulement	14
B.	Résultats des épreuves	14
C.	Candidats admis	17
D.	Préparation aux épreuves	17
V.	ANALYSE ET CONCLUSION	19

Le concours d'attaché territorial a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL GRAND OUEST

A. Calendrier

Périodes d'inscription	29 mai au 28 juin 2012
Période de dépôt des dossiers	29 mai au 20 juin 2012
Date limite de retour des dossiers	28 juin 2012
Épreuves d'admissibilité	14 novembre 2012
Épreuves d'admission	DU 5 au 8 mars 2013 pour les candidats externes, internes et de 3 ^{ème} concours
Publication des résultats	4 avril 2013

B. Inscriptions

8 177 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 8 130 par Internet (près de 99,32 %)
- et 47 dossiers papier par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

6 480 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais, et 23 dossiers ont été refusés car envoyés hors délai.

4 candidats ont souhaité annuler leur inscription.

Sur 6 476 candidats inscrits restants, 87 candidats non pas été admis à concourir.

En ce qui concerne le concours externe, 15 candidats ont déposé une demande d'équivalence de diplôme. Au vu des dossiers transmis, 14 équivalences ont été accordées et 1 a été refusée.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 267, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours et les spécialités :

VOIES de CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS par SPECIALITÉ					TOTAL
	Administration Générale	Gestion du Secteur Sanitaire et Social	Analyste	Animation	Urbanisme et développement des territoires	
Externe	124	15	3	9	12	163
Interne	60	7	1	4	6	78
3ème concours	16	5	0	2	3	26
TOTAL	200	27	4	15	21	267

Il est à souligner qu'aucun poste n'a été ouvert en 3ème voie spécialité analyste.

D. Répartition des admis à concourir

Les 6 389 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITÉS	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR			
	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL
Administration générale	2 295	2 193	280	4 768
Gestion du secteur sanitaire et sociale	280	351	44	675
Analyste	13	18	0	31
Animation	139	196	26	361
Urbanisme et développement des territoires	419	114	21	554
TOTAL	3 146	2 872	371	6 389

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisis.

	Administration Générale	Gestion SSS	Analyste	Animation	Urbanisme
Externe	18	18	4	15	34
Interne	36	50	18	49	19
3ème concours	17	8	-	13	7

Pour le concours externe, la sélection est très forte pour la spécialité urbanisme (1 poste pour 34 admis à concourir), et moins forte pour analyste (1 poste pour 4 admis à concourir).

Pour le concours interne, la sélection est très forte en Gestion du secteur sanitaire et social (1 poste pour 50 admis à concourir). La sélection la moins forte est également dans la spécialité analyste (1 poste pour 18 admis à concourir) et pour le 3^{ème} concours, la sélection est la moins forte en spécialité urbanisme (1 poste pour 7 admis à concourir).

Au total, 6 389 candidats ont été admis à concourir (pour rappel, 5848 candidats avaient été admis à concourir en 2011) et convoqués dans un des 5 centres d'écrits suivants : BRUZ (35), LANESTER (56), ST LO (50), ROUEN (76), ANGERS (49).

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

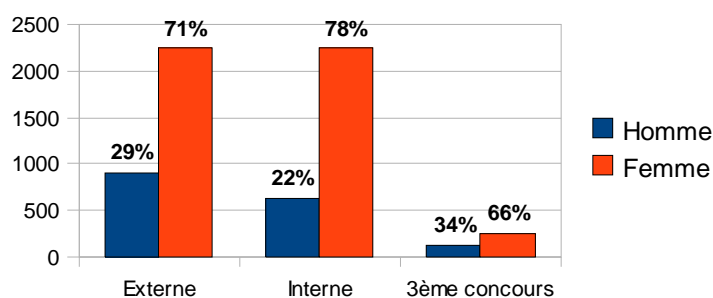
RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	2 412	5 749 soit 91,50% des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	1 775	
Basse Normandie	684	
Haute Normandie	878	
Hors Grand Ouest (dont 47 domiciliés dans les DOM TOM)	534	Soit 8,50 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 87 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (74 %).

Répartition des admis à concourir par sexe

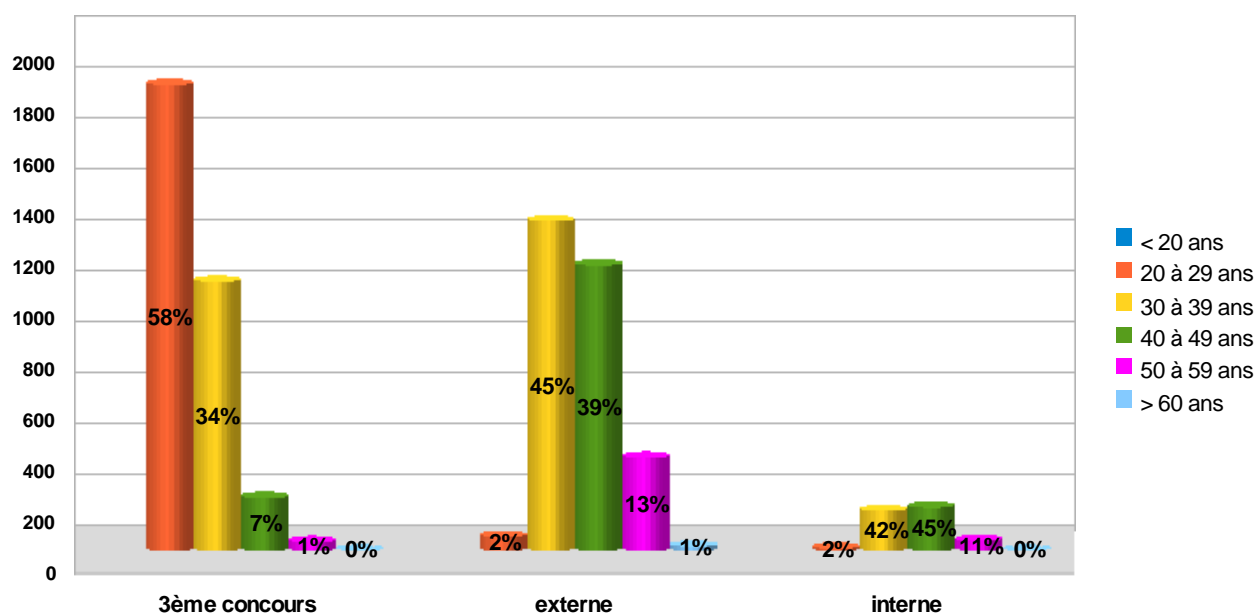


C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir:

- 30 ans pour le concours interne,
- 41 ans pour le 3^{ème} concours
- 41 ans pour le concours externe

Âge des admis à concourir par voies de concours



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 59% des admis à concourir de cette voie.

Pour le concours interne, les candidats âgés de 30 à 39 ans représentent 46 % des admis à concourir dans leur voie.

Enfin, pour le 3^{ème} concours, les candidats âgés de 40 à 49 ans représentent 44 % des admis à concourir de cette voie.

D. Langue vivante

LANGUE CHOISIE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR			TOTAL PAR LANGUE
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS	
Allemand	78	31	6	115
Anglais	2549	806	178	3533
Arabe moderne	14	7	0	21
Espagnol	441	153	18	612
Grec	1	0	0	1
Italien	44	20	2	66
Néerlandais	1	0	0	1
Portugais	14	14	0	28
Russe	4	3	1	8
TOTAL	3146	1034	205	4385

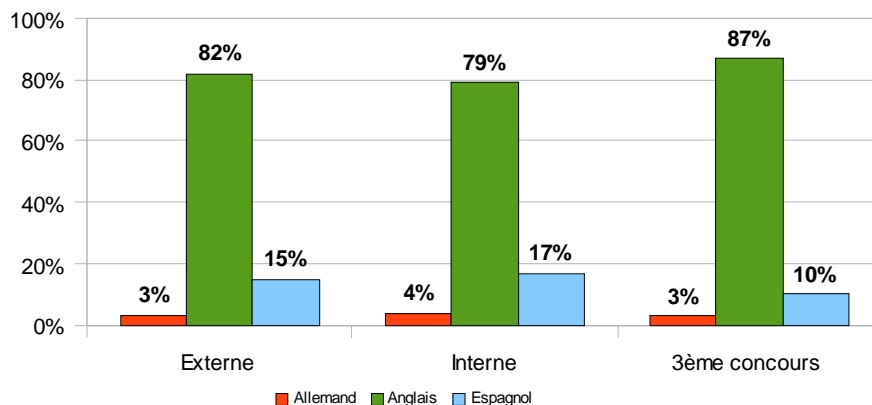
L'épreuve de langue est facultative pour le concours interne et le 3^{ème} concours.

Les admis à concourir de la voie interne, ont choisi cette épreuve pour 36% d'entre eux, et à hauteur de 55,26% pour le 3^{ème} concours.

Les candidats ont le choix entre 10 langues vivantes, mais l'anglais est la langue la plus plébiscitée :

- concours externe : 81 %
- concours interne : 78 %
- 3^{ème} concours : 87 %

Top 3 des langues vivantes



Le choix des candidats pour l'épreuve orale se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'espagnol et l'allemand en 3^{ème} choix.

III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 14 novembre 2012, sur la journée entière pour les externes (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les internes et 3^{ème} concours (une seule épreuve).

	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents
		Composition	Note						
Administration	2 234	1 264	1 236	2 178	1 495	274	200	4 686	2 959
Gestion SSS	277	148	144	347	259	41	36	665	443
Analyste	11	6	6	18	17	0	0	29	23
Animation	137	78	76	194	162	25	21	356	261
Urbanisme	412	253	248	114	84	21	14	547	351
TOTAL	3 071	1 749	1 710	2 851	2 017	361	271	6 283	4 037
Taux absentéisme		43,05%	44,31%	29,25%		24,93%		35,75%	

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 35,75 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est déroulée du 22 novembre 2012 au 3 janvier 2013, soit sur 6 semaines environ.

La correction des copies, rendues anonymes par les candidats, a mobilisé près de 173 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Il a été attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

1. Épreuve du concours externe

Les candidats ont deux épreuves obligatoires, l'épreuve de composition et de note.

– Épreuve de composition

Cette épreuve consistait, pour l'ensemble des spécialités, en une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

(durée : 4 heures - coefficient 3)

Le libellé du sujet de cette épreuve était :

« Le rôle des collectivités territoriales face aux inégalités socio-économiques »

30 binômes de correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

Le sujet de l'épreuve de composition étant commun à l'ensemble des spécialités, la répartition des copies a été faite de manière aléatoire sur l'ensemble des correcteurs.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était précis, clair, d'actualité, avec une approche transversale, supposant une bonne culture territoriale. Il permettait une réflexion dynamique et mobilisait des connaissances larges. Ce sujet exigeait toutefois de s'appuyer sur les réalités concrètes, tant fonctionnelles qu'organisationnelles. En outre, ce sujet étant large, il a parfois posé des difficultés aux candidats.

Bien que le sujet ait été compris dans l'ensemble, les candidats ont parfois montré de réelles difficultés à définir une problématique et n'ont souvent abordé qu'une seule partie. Ils ont très souvent axé leur copie sur les inégalités et pas assez sur le rôle des collectivités territoriales à travers leurs compétences.

Ce sujet nécessitait une réelle capacité d'analyse que peu de candidats ont su mettre en avant. L'écrit se limitait souvent à une succession d'exemples sans liens entre eux, sans analyse des enjeux réels y compris institutionnels à développer. Les plans manquaient souvent de cohérence, par manque de méthodologie. Globalement, les candidats ont fait preuve d'un manque de connaissances précises sur le sujet et sur l'environnement des collectivités territoriales.

La rédaction était souvent télégraphique avec un style et une orthographe décevants. La syntaxe était souvent incorrecte et pauvre en vocabulaire.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition par spécialité

SPÉCIALITÉ	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Administration	1 264	8,2	17	1	8	93
Gestion SSS	148	8,3	15	3	1	6
Analyste	6	10,33	18	4	Aucun	1
Animation	78	8,26	15	1,5	Aucun	5
Urbanisme	253	8,37	15	1	1	10

– Épreuve de note

Cette épreuve consistait en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).

(durée : 4 heures - coefficient 4)

Thématiques abordées par SPECIALITÉ	
Administration	La mise en œuvre du principe de laïcité par les services publics communaux.
Gestion SSS	Les dispositifs existants dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et l'accompagnement des habitants concernés.
Analyste	La faisabilité de la mise en place d'une plateforme de démarches en ligne et les fonctionnalités à intégrer.
Animation	Les actions de lutte contre le décrochage scolaire, au sein d'une politique de prévention de la délinquance respectueuse des compétences de chaque acteur.
Urbanisme	Les récentes évolutions en matière de financement de l'aménagement.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité administration générale :

Le sujet était clair et d'actualité. Dans l'ensemble, les candidats connaissaient et comprenaient les différents principes nécessaires pour évaluer les enjeux actuels de la laïcité, mais le niveau restait insuffisant pour répondre à la commande. Les documents étaient clairs et aisément maîtrisables. Souvent denses, ils impliquaient toutefois une maîtrise de la lecture.

Globalement, les documents ont bien été compris mais les candidats ont souvent eu beaucoup de difficultés à proposer un plan structuré et à poser une problématique. Les propos généraux dominaient avec le plus souvent des capacités d'analyse et de synthèse limitées. Les notes restaient souvent superficielles et ne constituaient que rarement une aide à la décision pour le destinataire. Certains candidats ont échoué dans une projection pragmatique des enjeux.

Les candidats ont majoritairement mal perçus les enjeux du sujet sur l'organisation et le fonctionnement des services publics et les marges de manœuvre des élus. Nombreuses étaient les copies reflétant un manque de méthodologie et de culture territoriale. Il était parfois difficile de percevoir la nuance entre usagers, élus et administration. Certains candidats se sont bornés à une approche trop juridique du sujet

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet était clair et ne présentait pas de difficultés particulières. Il mettait bien en avant la complexité des modes d'intervention dans ce domaine et la diversité des dispositifs invoqués.

Le sujet a plutôt été bien compris par les candidats mais pas toujours bien traité. En effet, beaucoup de candidats n'ont pas suffisamment utilisé l'ensemble des documents. Un certain nombre de candidats ont considéré que les interventions des CCAS n'étaient pas des « dispositifs » et n'en ont donc pas parlé dans le corps du sujet. D'autres se sont longuement étendus sur la cause des expulsions. Ils ont eu peu de regard sur l'efficacité réelle des dispositifs et n'ont évoqué que très peu les expériences de terrain réussies.

Le niveau en expression et en orthographe était globalement faible.

Spécialité analyste :

Le sujet était clair et sans ambiguïté. Le dossier était bien construit avec des articles faciles d'accès. Le sujet a été en général bien compris par les candidats.

Spécialité animation :

Le sujet était clair et sans ambiguïté, facile à mettre en perspective. Le dossier était bien construit avec des articles faciles d'accès. Le sujet a été en général bien compris par les candidats. Pourtant, les candidats se sont limités généralement à une analyse partielle du sujet. Ils ne maîtrisaient pas la technique de la note de synthèse. Les candidats étaient trop proches des documents, versaient dans la paraphrase et ont eu des difficultés à organiser la note avec ses propositions. Le niveau d'expression était faible avec un style, une orthographe et une syntaxe présentant beaucoup de lacunes.

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Ce sujet technique était très clair mais dense. Facile sur l'analyse mais difficile sur les réponses à apporter au questionnement du sujet. Dans l'ensemble, les candidats se sont appropriés le sujet, sans pour autant rechercher l'originalité et trouver la méthodologie d'élaboration d'un plan. Certains candidats ont eu toutefois des difficultés pour comprendre toute la dimension du sujet et aborder les notions du sujet avec précision. Par contre, le style et la syntaxe étaient trop souvent en décalage par rapport au niveau des candidats.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

SPÉCIALITÉ	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Administration	1236	9,01	15,5	1	4	47
Gestion SSS	144	9,46	16	4	Aucun	1
Analyste	6	10,5	15	7	Aucun	0
Animation	76	7,32	15	2	1	10
Urbanisme	248	9,44	16	1	Aucun	15

2. Concours interne et 3^{ème} concours

Les candidats aux concours interne et 3^{ème} concours ont une seule épreuve obligatoire.

Cette épreuve consistait en la rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

(durée : 4 heures - coefficient 4)

Le sujet de l'épreuve, se rapportant à la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription, est commun aux concours interne et 3^{ème} voie.

Thématiques abordées par SPECIALITÉ	
Administration	Étude sur la tarification des équipements publics municipaux (médiathèque, salles associatives, équipements sportifs, dont une piscine ...) répondant à une politique tarifaire poursuivant un objectif d'équité sociale.
Gestion SSS	Initiation d'une politique de soutien à la parentalité, en lien étroit avec les services du territoire.
Analyste	Présentation des enjeux de la mise en place d'un portail collaboratif dans une communauté de communes.
Animation	Mise en œuvre d'un projet d'école ouverte sur les accueils de loisirs et les activités associatives.
Urbanisme	Proposition d'une démarche globale pour la conduite simultanée du PPRI et la révision du PLU avec une prise en compte du risque d'inondation.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité administration générale :

Le sujet était clair, explicite et correctement contextualisé. Transversal, il abordait les aspects économique, juridique et financier. Le sujet a bien été compris dans l'ensemble, mais les candidats ont eu des difficultés à se situer dans une démarche professionnelle de proposition et à faire le tour du sujet. Très peu de candidats ont mobilisé leurs connaissances. Quelques-uns ont tenu compte du contexte décrit dans l'énoncé du sujet et sont arrivés à donner le meilleur caractère opérationnel à leur production. D'une manière générale, les solutions proposées ne s'articulaient pas dans un plan d'action global et cohérent. La maîtrise de la langue française a fait souvent défaut.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet était clair, précis et d'actualité. Malgré tout, il n'a pas été globalement bien appréhendé par la majorité des candidats qui ont eu du mal à définir la notion de soutien à la parentalité et ses enjeux. L'approche du sujet a souvent été simpliste. Les candidats se sont bornés à une restitution plus qu'une analyse des données. Il était étonnant de trouver une absence de structuration du devoir, de maîtrise de la méthodologie et de régulières confusions sur les compétences des collectivités. Les candidats manquaient de curiosité quant à leur environnement professionnel.

Spécialité analyste :

Le sujet, sans difficulté, annonçait également le plan attendu. Le dossier comportait de nombreux descriptifs d'outils. Les candidats ont globalement bien appréhendé le sujet.

Spécialité animation :

Le sujet était ouvert et accessible, sans difficulté majeure. Globalement, les candidats n'ont pas pris de hauteur sur les documents et n'ont pas apporté une réponse suffisamment concrète à la mise en œuvre d'une école ouverte. Les éléments du dossier concernant le management ont peu été abordés. De nombreuses copies étaient des « copier-coller » des éléments du dossier, sans réel effort de structuration du plan.

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières. Globalement, les candidats ont produit des notes trop descriptives, insuffisamment placées dans une problématique d'agglomération.

RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE DE RAPPORT PAR SPÉCIALITÉ

CONCOURS INTERNE	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Administration	1 495	8,24	15,5	1	27	147
Gestion SSS	259	8,99	17	1	3	16
Analyste	17	8,97	13,5	4	Aucun	1
Animation	162	8,52	14	1	1	6
Urbanisme	84	9,06	15	4	2	4

3 ^{ème} CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Administration	200	9	14	1,5	4	12
Gestion SSS	36	7,56	14	3	Aucun	4
Analyste	-	-	-	-	-	-
Animation	21	8,21	12	1	Aucun	2
Urbanisme	14	9,07	14	2	Aucun	1

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies qui n'ont pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

1 copie est soumise au jury :

- 1 copie comportant la mention « Mairie de Maroeuil-les-Bains » - 33897 MAROEUIL-LES-BAINS dans l'entête de la note.

Le jury a décidé d'annuler la copie, c'est à dire que la note de 0 sur 20 se substitue à la note attribuée par les correcteurs.

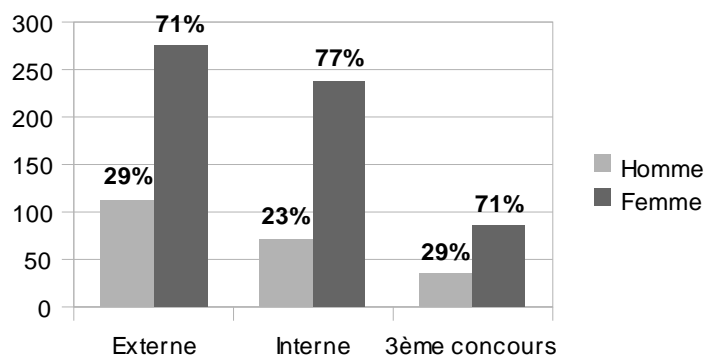
D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admissibles
Administration	10,5	266	12	173	11,5	35
Gestion SSS	10,86	31	13,5	19	10	7
Analyste	10	4	12,5	4	-	-
Animation	10,29	10	11,5	17	11	5
Urbanisme	12	26	12	15	10	8
	TOTAL	337	TOTAL	228	TOTAL	55

Soit 620 candidats admissibles.

Répartition des candidats admissibles par sexe



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (71 %). Ce qui est en lien avec la répartition des admis à concourir qui compte 74 % de femmes.

IV. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 5 au 8 mars 2013 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard, pour les candidats externes, internes et du 3^{ème} concours.

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents
Administration	266	260	173	166	35	35	474	461
Gestion SSS	31	31	19	19	7	7	57	57
Analyste	4	4	4	4	-	-	8	8
Animation	10	10	17	17	5	4	32	31
Urbanisme	26	24	15	15	8	8	49	47
TOTAL	337	329	228	221	55	54	620	604
TAUX ABSENTÉISME	2,37%		3,07%		1,82%		2,58%	

Un faible taux d'absentéisme pour ces épreuves d'admission, toutes voies confondues, il s'élève à 2,58%. Pour le concours externe, les candidats ont deux épreuves obligatoires, un entretien et une épreuve de langue vivante.

Pour le concours interne et le 3^{ème} concours, les candidats ont une épreuve obligatoire d'entretien avec le jury, et une épreuve facultative de langue vivante.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat (les connaissances administratives, les aptitudes à exercer des responsabilités d'encadrement, les facultés d'analyse et de réflexion, l'aptitude à communiquer, l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle ...).

À noter que l'entretien du concours interne et du 3^{ème} concours, débute quant à lui, par une présentation du candidat de son expérience professionnelle et des compétences acquises à cette occasion.

B. Résultats des épreuves

1. Observations du jury sur l'épreuve d'entretien

Pour rappel, l'épreuve d'entretien du concours interne et 3^{ème} concours se distingue de celle du concours externe :

- L'épreuve du concours externe d'une durée de 20 minutes permet au jury d'apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.
- L'épreuve du concours interne et de 3^{ème} concours d'une durée de 25 minutes débute par une présentation par le candidat (de 10 minutes maximum) de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, suivie d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Pour rappel, l'épreuve d'entretien pèse différemment en fonction de la voie de concours. En effet, pour le concours externe, l'épreuve est affectée d'un coefficient de 4 sur les 12 au total alors que pour le concours interne et le troisième concours, le coefficient est de 5 sur les 9.

Ainsi, pour les candidats admissibles sur ces deux voies, l'entretien départagera les candidats. La durée de l'épreuve est elle aussi différente : 20 minutes pour l'externe et 25 minutes pour les deux autres voies.

Les candidats inscrits en interne et au troisième concours doivent présenter pendant 10 minutes au plus un exposé préalablement travaillé, sur son expérience professionnelle et les compétences acquises à cette occasion.

L'entretien du concours externe commence quant à lui « en direct » par des questions du jury.

Les candidats s'inscrivant à de futures sessions de concours pourront cette année encore, valablement consulter les rapports des sessions précédentes dont celui de 2011 qui insistait longuement sur la préparation et la projection des candidats quant aux missions attendues d'un futur cadre territorial.

Ainsi, cette année encore, le jury souhaite réitérer certaines remarques similaires à l'année passée : les candidats doivent démontrer leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A en assumant les missions et les responsabilités qui y incombent.

Certains candidats ont brillamment réussi cette épreuve en se distinguant par leurs connaissances transversales et leurs capacités oratoires, mais malgré tout, le niveau général des candidats reste « décevant » quant aux attendus de l'épreuve.

L'exposé est travaillé, même si certains candidats sont encore en difficulté pour exprimer clairement leur motivation et leur parcours de façon dynamique. Les candidats admissibles doivent aussi se préparer à la conversation qui découle de cet exposé car celle-ci ne se limite pas à un retour sur l'exposé présenté. La conversation reste le moment de l'épreuve où le jury peut véritablement vérifier la capacité du candidat à exercer des missions de cadre et à le mettre au besoin en situation professionnelle.

Le jury remarque que les candidats sont certainement opérationnels sur le poste occupé, mais souligne encore le manque de projection, notamment sur un poste à responsabilité et de curiosité quant aux problématiques générales rencontrées par les collectivités territoriales.

L'épreuve est un « ensemble » et reste également inscrite dans une dynamique de recrutement. Le positionnement et l'approche du candidat interviennent de façon indirecte dans l'appréciation générale de la prestation. Ces remarques générales sont d'ailleurs clairement rappelées dans l'ensemble des notes de cadrage « toutes filières confondues » disponibles sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ainsi, le candidat n'est pas évalué sur sa capacité à occuper un poste déterminé et fixe, mais sur sa motivation à intégrer la Fonction Publique Territoriale et sur son potentiel à exercer les futures missions d'un cadre territorial. Il doit ainsi faire preuve d'intérêt pour le monde des collectivités, s'enquérir des différentes réformes en cours et témoigner d'un minimum de réflexions personnelles quant à ces problématiques.

Pour les candidats du troisième concours, l'épreuve réglementaire stipule bien que l'exposé doit valoriser le parcours privé. Le candidat doit réussir à le mettre en corrélation avec un futur poste dans la Fonction Publique Territoriale. Les candidats inscrits dans cette voie de concours qui souvent sont déjà en poste, doivent fournir le même travail préparatoire que les autres candidats car les attendus sont les mêmes.

2. Observations du jury sur l'épreuve orale de langue (facultative ou obligatoire)

L'épreuve de langue est obligatoire en externe et facultative en interne et troisième concours (seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission).

La pratique de la langue est souvent très lointaine pour certains candidats, ce qui rend les résultats très hétérogènes.

Les examinateurs constatent d'importantes lacunes en vocabulaire, qui généralement, ne permettent pas la compréhension des mots clés et donc du texte en général.

Les résultats sont très hétéroclites. Toutefois, comme les autres années, les langues rares sont choisies par les candidats maîtrisant celles-ci (langue maternelle ...), d'où des notes très bonnes voire excellentes permettant ainsi à ces candidats d'engranger des points.

3. Notation

CONCOURS EXTERNE	ÉPREUVE D'ENTRETIEN				ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE (obligatoire)		
SPÉCIALITÉ	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Administration	260	11,04	18,5	3	11,18	20	2
Gestion SSS	31	9,65	17	3	10,97	19	3
Analyste	4	11,25	16	8	13,38	16,5	6
Animation	10	13,2	18	6	9,95	20	5
Urbanisme	24	9,25	18	2	10,54	20	5

CONCOURS INTERNE	ÉPREUVE D'ENTRETIEN				ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE (facultative)			
SPÉCIALITÉ	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Administration	166	10,19	19	3	77	11,09	20	5
Gestion SSS	19	10,92	18	6	6	10,58	15	7
Analyste	4	13,25	18	9				
Animation	17	9,56	15,5	4,5	9	10,28	15,5	4
Urbanisme	15	12,7	18	7	8	10,56	14	7

3 ^{ème} CONCOURS	EPREUVE D'ENTRETIEN				EPREUVE DE LANGUE VIVANTE (facultative)			
SPÉCIALITÉ	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Administration	35	11,06	16	5	14	14,29	20	7
Gestion SSS	7	9,29	17	4	4	10,63	16,5	7
Analyste	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation	4	10,75	15	6	2	5	7	3
Urbanisme	8	14,06	18	7	7	12	17	7

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 25% ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE		3ème CONCOURS	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration	11,63	117	11,89	67	12,56	15
Gestion SSS	11,17	15	12,33	10	12,22	2
Analyste	11	2	13,33	2	-	-
Animation	10,63	7	12,11	6	12,89	2
Urbanisme	12,25	10	13	8	14,39	3
	TOTAL	151	TOTAL	93	TOTAL	22

Le jury a décidé de transférer du concours externe vers le concours interne :

- 7 postes dans la spécialité Administration générale
- 1 poste dans la spécialité analyste
- 2 postes dans la spécialité animation
- 2 postes dans la spécialité urbanisme et développement des territoires

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours vers le concours interne :

- 3 postes dans la spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Le jury n'a pas pourvu la totalité des postes :

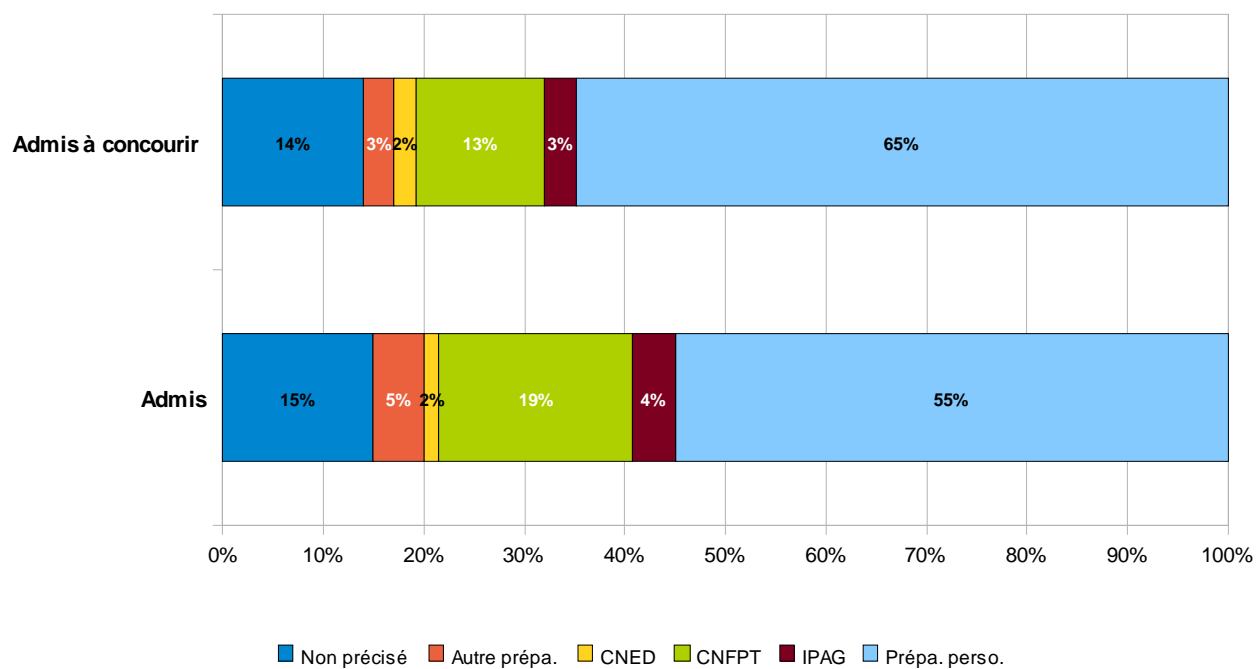
- 1 poste non-pourvu pour la spécialité administration générale du 3^{ème} concours

Soit 266 candidats admis.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 266 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : **56%**
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : **19%**
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme : **10,5%**



Les 266 candidats admis au concours d'attaché 2012, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 57 % de niveau 1 (bac+ 5)
- 34 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4)
- 6 % de niveau 3 (bac + 2)
- 2 % de niveau 4 (bac)

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Concernant la phase d'admissibilité de ce concours, les membres du jury ont, comme les années passées, insisté sur le manque de préparation des candidats et le niveau très faible des copies présentées aux correcteurs et membres du jury. Ces observations sont unanimes et le jury institutionnel souhaite formuler à nouveau ces observations. Le niveau universitaire de bon nombre de candidats ne reflète pas le niveau des copies. Outre les problématiques de fond non abordées des sujets, les copies comportent de trop nombreuses fautes de syntaxe, d'orthographe et le style descriptif correspond plus à une retranscription orale de la pensée qu'à un devoir organisé.

Il ressort également que si la troisième voie est une alternative offerte à des candidats riches d'une expérience dans le privé, associative ou d'élu local de se voir offrir la possibilité d'intégrer la Fonction Publique Territoriale, celle-ci semble profiter plus à des candidats ayant le profil de candidats internes ayant déjà une expérience significative d'agent public.

Ainsi, les inscrits dans cette voie ne doivent pas compter sur un ratio « nombre d'inscrits / nombre de postes » favorable pour réussir. Les attentes des jurys sont les mêmes que celles des deux autres voies de concours et les calculs « stratégiques et mathématiques » des candidats quant aux chances potentielles de réussir ne fonctionnent pas, quelle que soit d'ailleurs l'inscription dans une voie et/ou spécialité au concours.

Une véritable préparation personnelle et sur le long terme sont les seules clés d'une réussite au concours.

Le nombre limité d'épreuves suite à la réforme de ce concours en 2010 amène les membres du jury à affiner au plus juste la conduite de l'entretien afin de départager les candidats.

La liste d'aptitude prend effet au 1er mai 2013, et compte donc 266 lauréats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 13 décembre 2013
Le Président du jury

Stéphane PERRIN
Conseiller municipal de la ville de Saint-Malo